

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| \\intra.crnormandie.fr\Bureautique\DirComm\Presse\1-DEPLACEMENTS HERVE MORIN\2020-01-22 PSLA TREVIERES\téléchargement.png | cid:image012.jpg@01D5097A.7D9A4520 |  |  |  |  |

Le 22 janvier 2020

**Inauguration du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Trévières**

**Amandine Durand, Sous-Préfète de Bayeux, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Jean-Léonce Dupont, Président du Département du Calvados, et Anne Boissel, Présidente d’Isigny-Omaha Intercom, ont officiellement inauguré, ce matin, le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Trévières, en présence de Mireille Dufour, Maire de Trévières, Jean-Marie Bernard, Conseiller régional de Normandie, et de Françoise Aumont, Déléguée départementale du Calvados de l’Agence Régionale de Santé (ARS).**

**Porté par la communauté de communes Isigny Omaha Intercom, ce nouvel équipement, d’un montant total de plus 1,35 million d’euros a été financé à hauteur de 660 000 euros par l’Etat, de 100 000 euros par la Région et de 150 000 euros par le Département du Calvados.**

*« Dans le contexte d’insuffisance de professionnels de santé que connaît la France, le Premier ministre et la ministre de la Santé ont présenté, le 13 octobre 2017, un plan national pour renforcer l’accès territorial aux soins. L'Etat a décidé de renforcer plusieurs leviers en s'appuyant sur les collectivités territoriales, notamment en soutenant le déploiement des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA), en particulier dans les territoires ruraux. Le 15 novembre 2017, une charte régionale pour le développement des PSLA en Normandie a été signée entre l'Etat et l'ensemble des partenaires impliqués dans le développement de ces structures tels que les collectivités territoriales, les organismes publics, les ordres professionnels de santé, des syndicats de médecins et l’Université. Cette charte permet de garantir des actions coordonnées pour accompagner les professionnels de santé dans leur projet de santé »* a rappelé Amandine Durand, Sous-Préfète de Bayeux.

*« Comme la plupart des régions, la Normandie subit une crise démographique des professionnels de santé. Face à cette situation, la Région souhaite engager tous les moyens possibles, dans le cadre de son champ de compétences, pour augmenter l’offre de santé de proximité, plus particulièrement sur les territoires ruraux.* *En concertation étroite avec les professionnels de santé, la Région conduit ainsi une politique ambitieuse et innovante en faveur du déploiement des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires dans les zones déficitaires. Sur la période 2016-2021,* *14 millions d'euros dont 7,5 millions de FEADER en cours de programmation par la Région dans le cadre des contrats de territoire pour soutenir 26 projets de création ou d’extension de PSLA, dont 8 projets dans le Calvados pour un montant total d’environ 1,7 million d’euros. En outre, au printemps 2020, la Région lancera Méd’Instal Normandie, en partenariat avec les signataires de la charte des PSLA, un portail web permettant de faciliter l’installation des professionnels de santé et les stages des étudiants en médecine, entre autres, sur l’ensemble du territoire normand… »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie*.*

*« Dans le Calvados, la répartition de l’offre de santé demeure inégale, avec des difficultés d’accès constatées en milieu rural et des besoins en augmentation constante, notamment liés au vieillissement de la population. Le Département s’est engagé dans une importante démarche d’attractivité médicale, avec plusieurs actions de valorisation de son territoire, en lien avec la faculté de médecine, et d’accompagnement à l’installation de nouveaux professionnels de santé. En juin dernier, il a également adapté son dispositif d’aide à la création de pôles de santé libéraux et ambulatoires (PSLA) pour le rendre moins rigide et plus attractif. Dans le cadre de ses aides aux territoires – contrats de territoires ou dispositif APCR –, il propose de subventionner les EPCI et les communes porteurs d’un projet de PSLA à hauteur de 50% du coût HT de l’opération.  La dépense est plafonnée à 2 500 €/m² de surface utile. Les dépenses concernent exclusivement les études, la dépollution, les travaux et les honoraires. Le projet doit associer au minimum 5 professionnels de santé, dont un voire deux médecins. Dans le Calvados, 11 PSLA ont d’ores et déjà été soutenus par le Département pour un montant de 2 318 000 M€ »* a précisé Jean-Léonce Dupont, Président du Département du Calvados.

Permettant de réduire les inégalités d’accès aux soins et de lutter contre la désertification médicale qui touche en particulier les zones rurales, le déploiement des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) présente plusieurs atouts majeurs :

* proposer un mode d’exercice novateur et attractif pour les professionnels de santé ;
* favoriser l’installation de jeunes médecins dans des territoires déficitaires ;
* répondre aux priorités de santé publique définies au niveau local, régional et national ;
* structurer et pérenniser l’offre de soins de proximité.

Dans ce cadre, la communauté de communes Isigny Omaha Intercom, avec le soutien de l’Etat, de la Région Normandie et du Département du Calvados, a engagé un projet de création d’un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) à Trévières.

Situé au cœur de la commune, ce nouvel équipement permettra de maintenir une offre de santé de qualité sur son territoire.

Il regroupe déjà une douzaine de professionnels de santé :

* 1 médecin généraliste,
* 2 cabinets d’infirmières (au total 9 infirmières)
* 1 sage-femme,
* 1 ostéopathe

L’arrivée d’un pédicure-podologue est également prévue courant février 2020. Deux cabinets sont encore vacants à ce jour.

Le pôle comprend également une salle de réunion et, à l’étage, un logement pour l’accueil  d’un interne ou stagiaire en médecine.

|  |
| --- |
| **La démographie médicale dans le Calvados** **- Chiffres-clés -** Au 1er janvier 2019, le Calvados comptait **547 médecins de 1er recours (\*)** pour **691 676 habitants**, soit **1 médecin généraliste pour 1268 habitants** (au niveau national : 1 médecin généraliste pour 1 109 habitants) :Actuellement, **une vingtaine de PSLA** sont ouverts dans le Calvados et **8 projets** sont en cours.*(\*) Les médecins généralistes de premier recours sont communément les médecins qui sont pris comme médecin traitant ou plus précisément les médecins généralistes libéraux dont l’exercice se fait en ville (non à l’hôpital) et dont l’activité est de la médecine générale (exclusion des allergologues, angiologues, médecine thermale, nutritionnistes, médecins du sport en mode exclusif...).* |

Contacts presse :

|  |  |
| --- | --- |
| **Région Normandie :** Charlotte Chanteloup – tel : 02 31 06 98 96 – 06 42 08 11 68 -  charlotte.chanteloup@normandie.fr | **Département du Calvados :**Marianne Fresnais – tel : 02 31 57 11 20 – 06 98 96 05 45 – presse@calvados.fr |